

AMENDEMENTS AUX ANNEXES I ET II DE LA CONVENTION

adoptés lors de la troisième session  
de la Conférence des Parties

New Delhi, Inde, 25 février au 8 mars 1981

Interprétation:

- a. L'abréviation "spp." sert à désigner toutes les espèces d'un taxon supérieur.
- b. Un astérisque (\*) placé après le nom d'un taxon supérieur à l'espèce indique qu'une ou plusieurs sous-espèces ou espèces dudit taxon figurent à l'Annexe I et que ces sous-espèces ou espèces sont exclues de l'Annexe II.
1. Les taxons suivants ont été transférés de l'Annexe I à l'Annexe II de la Convention:

Annexe II

F A U N A

MAMMALIA

ARTIODACTYLA

Bovidae

Damaliscus dorcas dorcas

AVES

FALCONIFORMES

Falconidae

Falco rusticolus  
(population de  
l'Amérique du Nord,  
Groenland excepté)

2. Les espèces ou autres taxons suivants ont été transférés de l'Annexe II à l'Annexe I de la Convention:

Annexe I

F A U N A

MAMMALIA

PRIMATES

Callitrichidae Saguinus geoffroyi  
[Saguinus oedipus (geoffroyi)]

Cercopithecidae Cercopithecus diana (roloway)  
Papio (=Mandrillus) leucophaeus  
Papio (=Mandrillus) sphinx

CETACEA

Physeteridae Physeter catodon (=macrocephalus)

Balaenopteridae Balaenoptera borealis  
(toutes les populations  
figurant à l'Annexe II  
Balaenoptera physalus  
(toutes les populations  
figurant à l'Annexe II

AVES

PSITTACIFORMES

Psittacidae Cyclopsitta (=Oropsitta)  
diophthalma coxeni

REPTILIA

TESTUDINATA

Cheloniidae Cheloniidae spp.  
(toutes les espèces et popu-  
lations figurant à l'Annexe II,  
soit Chelonia depressa et la  
population australienne de  
Chelonia mydas)

CROCODYLIA

Crocodylidae Crocodylus acutus  
(toutes les populations  
figurant à l'Annexe II)

SAURIA

Iguanidae Cyclura spp.

Annexe I

F L O R A

APOCYNACEAE

Pachypodium namaquanum

CACTACEAE

Ariocarpus agavoides

Ariocarpus scapharostrus

Aztekium ritteri

Echinocereus lindsayi

Obregonia denegrii

Pelecyphora aselliformis

Pelecyphora strobiliformis

3. Les espèces ou autres taxons suivants ont été ajoutés aux Annexes I ou II de la Convention:

Annexe I

Annexe II

F A U N A

MAMMALIA

ARTIODACTYLA

Bovidae

Hippotragus equinus

AVES

SPHENISCIFORMES

Spheniscidae

Spheniscus humboldti

GALLIFORMES

Cracidae

Penelope albipennis

PSITTACIFORMES

PSITTACIFORMES spp.\*  
(Melopsittacus undulatus, Nymphicus hollandicus et Psittacula krameri exceptés)

Psittacidae

Amazona arausiaca

Amazona barbadensis

Amazona brasiliensis

Rhynchopsitta terrisi

(Rhynchopsitta spp.)

REPTILIA

TESTUDINATA

Dermatemydidae

Dermatemys mawii

Annexe I

Annexe II

Testudinidae

Psammobates (=Testudo)  
geometricus (en lieu et  
place de Psammobates  
geometrica)

SAURIA

Iguanidae

Brachylophus spp.  
Sauromalus varius

Cordylidae

Cordylus spp.  
Pseudocordylus spp.

PISCES

CYPRINIFORMES

Cyprinidae

Caecobarbus geertsi

ANTHOZOA

ANTIPATHARIA

ANTIPATHARIA spp.

F L O R A

NEPENTHACEAE

Nepenthes rajah

SARRACENIACEAE

Sarracenia alabamensis  
alabamensis  
Sarracenia jonesii  
Sarracenia oreophila

Darlingtonia californica

4. En conséquence de l'adoption des amendements mentionnés au points 1, 2 et 3 ci-dessus, les espèces et autres taxons suivants ne figurent plus, en tant que tels, aux Annexes I ou II de la Convention depuis l'entrée en vigueur des amendements. Certaines espèces et certains taxons peuvent toutefois figurer dans l'une ou l'autre de ces annexes sous couvert d'un autre taxon:

Annexe I

Annexe II

F A U N A

MAMMALIA

ARTIODACTYLA

Bovidae

Damaliscus dorcas dorcas

Annexe I

Annexe II

AVES

PSITTACIFORMES

Psittacidae

Cacatua (Kakatoe)  
tenuirostris  
Calyptorhynchus lathami  
Coracopsis nigra barklyi  
Cyanoliseus patagonus  
byroni  
Cyanoramphus malherbi  
Cyanoramphus unicolor  
Eunymphicus cornutus  
Neophema splendida  
Oropsitta diophtalma  
coxeni  
Poicephalus robustus  
Polytelis alexandrae  
Probosciger aterrimus  
Prosopeia personata  
Psephotus (Northiella)  
haematogaster narethae  
Rhynchopsitta pachyrhyncha  
Tanygnathus lucionensis

REPTILIA

TESTUDINATA

Testudinidae

Psammobates geometrica

Cheloniidae

Cheloniidae spp.

Caretta caretta  
Chelonia mydas  
Eretmochelys imbricata  
Lepidochelys kempii  
Lepidochelys olivacea

SAURIA

Iguanidae

Cyclura spp.

5. Conformément aux dispositions de l'Article XV, paragraphe 1 c), de la Convention, les amendements adoptés sont entrés en vigueur 90 jours après la troisième session de la Conférence des Parties, soit le 6 juin 1981, pour toutes les Parties, à l'exception de celles ayant formulé une réserve avant cette date.
6. Par suite de l'adoption de ces amendements, une version mise à jour des Annexes I et II a été établie par le Secrétariat. Cette nouvelle version est reproduite aux pages 1348 à 1383 des procès-verbaux.
7. Certains des amendements adoptés concernent des espèces ou autres taxons qui figuraient à l'Annexe III de la Convention. Une nouvelle version de cette annexe a donc été établie par le Secrétariat. Elle est reproduite aux pages 1384 à 1388 des présents procès-verbaux et elle est entrée en vigueur le 6 juin 1981 également.